



ASSURANCE  
**CHUBB**

*Chef-d'oeuvre*

Assurances des particuliers

Juin 2007 - Page 1 de 2

## 25 raisons

# *De choisir l'Assurance Embarcation de Chubb*



### **1. Valeur à neuf**

Advenant la perte totale couverte de l'embarcation de votre client, Chubb versera la valeur à neuf de son embarcation si celle-ci a un montant d'assurance inférieur à 1 million \$ et 3 ans d'âge ou moins.

### **2. Valeur agréée**

Pour les embarcations avec une assurance de 1 million \$ ou plus - ou de plus de trois ans d'âge - Chubb offre la « valeur agréée » qui, essentiellement, règle un sinistre couvert avant qu'il ne survienne. Votre client et Chubb fixent, au moment de la souscription, le montant qu'il aimerait recevoir en cas de perte totale couverte.

### **3. Période de navigation - 12 mois**

Chubb permet la navigation sans interruption, à l'année longue - d'autres assureurs exigent une période de désarmement.

### **4. Zone de navigation**

Le contrat Chubb de votre client lui procure automatiquement des limites de navigation parmi les plus vastes de l'industrie.

### **5. Effets personnels**

Chubb couvre les effets personnels de votre client à bord, ainsi que ceux de ses invités et de son équipage, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ et sans franchise.

### **6. Mesures de précaution**

Chubb paiera jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour les frais raisonnables que votre client engagera pour déplacer son embarcation parce qu'elle est menacée par un risque spécifié (c.-à-d. tempêtes nommées).

### **7. Remorquage d'urgence**

En situation d'urgence autre qu'un sinistre couvert, Chubb couvre automatiquement, jusqu'à concurrence du montant d'assurance des dommages matériels, les frais raisonnables de services et de remorquage.

### **8. Atteinte à l'environnement**

Si votre client endommage un habitat marin par un contact physique de son embarcation, Chubb paiera jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour les dommages qu'il est légalement tenu de payer.

### **9. Frais médicaux**

Chubb couvre les frais médicaux - jusqu'à concurrence de 25 000 \$ - suite à des blessures corporelles résultant d'un accident de navigation. Les frais médicaux peuvent être engagés dans les trois années suivant la date de l'accident et incluent les frais médicaux de l'assuré désigné.

### **10. Plaisanciers non assurés**

Le contrat Chubb de votre client fournit automatiquement à un assuré une garantie de 500 000 \$ pour blessures corporelles résultant d'un accident de navigation avec une embarcation non assurée.

### **11. Exonération de la franchise pour dommages matériels**

Chubb ne tiendra pas compte de la franchise pour dommages matériels advenant une perte partielle causée par une autre embarcation.

### **12. Couverture des embarcations de service**

Chubb inclut cette garantie dans le montant d'assurance pour les dommages matériels, sans franchise.

### **13. Frais de subsistance supplémentaires**

Chubb paiera jusqu'à concurrence de 1 500 \$ - sans franchise - pour les frais de subsistance supplémentaires raisonnables que votre client engagera afin de minimiser un sinistre et empêcher d'autres dommages de se produire.



ASSURANCE  
CHUBB

*Chef-d'oeuvre*

Assurances des particuliers

Juin 2007 - Page 2 de 2

## 25 raisons

# *De choisir l'Assurance Embarcation de Chubb*



### **14. Déblai de l'épave**

Chubb couvre, jusqu'au montant d'assurance de la responsabilité civile, les frais pour soulever, enlever ou détruire l'épave de l'embarcation de votre client s'il est légalement tenu de le faire (c.-à-d. lorsqu'une embarcation qui a coulé nuit à la circulation dans un canal).

### **15. Glace et gel**

Les sinistres découlant de la glace et du gel ne sont pas exclus du contrat Chubb de votre client.

### **16. Disparition inexplicquée**

En vertu de notre garantie pour dommages matériels de l'embarcation, Chubb n'exclut pas les pertes attribuables à une disparition inexplicquée.

### **17. Équipement électronique de navigation**

Chubb couvre cet équipement, sous réserve d'une franchise de 250 \$.

### **18. Recherche et sauvetage**

Chubb paiera jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour les frais raisonnables engagés pour une opération de recherche et sauvetage si toute personne était portée disparue en mer de l'embarcation assurée.

### **19. Bris mécanique ou réparations défectueuses**

Chubb n'exclut pas les pertes attribuables à un bris mécanique ou des réparations défectueuses.

### **20. Attirail de pêche**

Chubb couvre – jusqu'à concurrence de 10 000 \$ – l'attirail de pêche de votre client et celui de ses invités pendant qu'ils se trouvent à bord de son embarcation. Une franchise de 250 \$ s'applique.

### **21. Défauts de fabrication**

Chubb n'exclut pas les pertes causées par des défauts de fabrication.

### **22. Remorques**

Le montant d'assurance de la garantie pour dommages matériels de l'embarcation inclut cette garantie, sans franchise.

### **23. Voiles et moteurs hors-bord**

Les voiles et les moteurs hors-bord qui sont endommagés lors d'un sinistre couvert seront remplacés « du vieux au neuf » pourvu qu'ils aient moins de trois ans d'âge. Autrement, Chubb paiera la valeur au jour du sinistre.

### **24. Ski nautique**

Chubb ne restreint pas les montants d'assurance de responsabilité civile et n'exclut pas la garantie lorsque l'embarcation est utilisée pour du ski nautique.

### **25. Garantie en cas d'affrètement**

Couverture pour affrètements limités disponible.

*Communiquez avec notre Centre d'appels  
pour demander une soumission Embarcation!*

**1 800 465-6391 ou [PLSC.online@chubb.com](mailto:PLSC.online@chubb.com)**

Ce document est strictement descriptif. Les garanties précises sont procurées sous réserve des conditions et exclusions du contrat établi. L'application de l'assurance dépend des circonstances de chaque demande d'indemnité ainsi que des garanties souscrites.